

Paris,
Le 29 novembre 2016

Communiqué de presse

Objectif fibre accompagne le déploiement de la fibre optique en publiant un nouveau guide pratique sur l'installation d'un réseau en fibre optique dans les constructions neuves

A l'occasion d'une conférence organisée par Objectif fibre le 29 novembre 2016, un sixième guide pratique dédié à **l'installation de la fibre optique jusqu'à l'abonné dans les constructions neuves à usage d'habitation ou à usage mixte** (comprenant des logements et des locaux à usage professionnel) a été présenté.



Ce guide rénove entièrement le guide « installation d'un réseau en fibre optique dans les immeubles neufs » paru en septembre 2012. Il vise à préparer le raccordement des différents lots de toute nouvelle construction d'immeubles résidentiels ou mixtes à un réseau en fibre optique mutualisé entre les opérateurs de télécommunication, désigné par le terme FttH (*Fiber to the Home* – Fibre jusqu'à l'abonné). Il concerne également les lotissements neufs et peut être utilisé avec profit dans le cadre de la rénovation des bâtiments existants, soumis à un permis de construire.

Avec ce guide, Objectif fibre a pour ambition de répondre aux nombreuses interrogations des professionnels concernés:

- qu'impose la réglementation ?
- comment concevoir et construire le réseau de communications électroniques à très haut débit (THD) interne à l'immeuble ?
- quels matériels utiliser ?
- quelles sont les règles de l'art dans ce domaine ?
- quels contrôles effectuer ?

A partir des situations rencontrées en secteur urbain ou en zone moins dense, ce guide préconise des solutions concrètes applicables à chaque cas recensé. Il intègre les dernières évolutions réglementaires qui imposent d'installer un réseau de communications électroniques à très haut débit en fibre optique dans toutes les constructions neuves et expose les bonnes pratiques qui président à la construction d'un réseau optique interne au bâtiment neuf en s'appuyant sur la réglementation et les normes en vigueur.

Objectif fibre offre donc avec ce guide de portée nationale un cadre technique commun, stable et cohérent à tous les acteurs qui seront amenés à déployer la fibre dans ces types de bâtiment. Accessible librement sur le site d'Objectif fibre (www.objectif-fibre.fr), ce guide vise à devenir le référent en s'adressant à tout l'écosystème du THD à savoir : les opérateurs, les industriels, les cabinets de conseil, les installateurs, les centres de formation.

Fruit d'un important travail d'échanges et de concertation associant notamment les organisations professionnelles représentant les équipementiers, les opérateurs et les installateurs, les centres de formation, l'AFNOR, la Mission Très Haut Débit, l'ARCEP, le CEREMA, le CREDO, Promotelec, le SNAL, la FPI, LCA-FFB - les Constructeurs et Aménageurs, et l'USH, il contribuera à la conformité du déploiement et du raccordement au réseau FttH dans le respect des spécifications techniques, ainsi qu'à accroître la qualité et l'homogénéité des infrastructures passives THD et donc à garantir leur pérennité.

Ce guide majeur a été présenté à l'occasion d'un grand colloque rassemblant les acteurs de la filière d'excellence fibre optique, suivi d'une visite de stands montrant les équipements liés et les applications possibles permises par un réseau fibre.

Objectif Fibre est une plateforme de travail qui vise à identifier et lever les freins opérationnels à un déploiement massif. Elle est composée de :

- la Fédération des entreprises de Génie Electrique et Energétique (FFIE),
- la Fédération des industries électriques, électroniques et de communication (FIEEC),
- la Fédération française des télécoms (FFTélécoms),
- et le Syndicat des entreprises de génie électrique et climatique (SERCE).

Ses membres représentent 7 570 entreprises, 656 000 salariés et 183 Milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Contacts presse :

FFIE : Clotilde LEPAPE (c.lepape@ffie.fr / 01.44.05.84.13)

FFTélécoms : Stéphanie BRUN (sbrun@fftelecoms.org / 01.47.27.72.76)

FIEEC : Yoann KASSIANIDES (ykassianides@fieec.fr / 01.45.05.70.11)

SERCE: Marielle MOURGUES (m.mourgues@serce.fr / 01.47.20.39.45)